

Constitution

21. mars

1780

Jurés présents Et Messieurs Nicolas

Jacques Augustin Hebert

De Hauteclair, trésorier de France au

Bureau des Finances de la généralité de Paris

et commissaire du conseil pour l'admission des

épouses qu'il autorise à l'effet de se remarier

Dumouriez à Paris rue Grandbelle paroisse

Juy  
1780

guerie

B. L. M.

B.

B.

lesquels ont par ce present

Comité et obligent solidement l'un pour

l'autre chacun d'eux seul pour toutes les

garanties fournies en fait valoir en principal

et arrérages

Et Messieurs Baptiste Bourguignon

D'Arrille, premier géographe du Roy, et

académicien de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

Paris, et de celle de Paris, et de celle de

17  
Vendredi 21  
mars 1780  
à Paris  
au Bureau  
des Finances  
de la  
généralité  
de Paris  
en présence  
des  
Messieurs  
Hebert  
et  
Dumouriez

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.

B. D.



